

# COMMUNE DE WIWERSHEIM

Séance du 26 juin 2025 à 20 h 30

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Nombre de Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 10  
Absents excusés : 5

Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, BECK Muriel, GROSSI Martine, KOELL Anne, BECMEUR François, CHRIST Philippe, DEPRESLES Arnaud, ROHFRIETSCH Gérard et SCHWEITZER Eric.

Absents excusés : ANDRE Christophe qui donne pouvoir à Josiane KUHN, BROCARD Véronique, GRESS Cathy qui donne pouvoir à Roland MICHEL, KOERIN Antoine et LETSCH Jonathan.

Secrétaire de séance : KUHN Josiane

## 1) Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mercredi 21 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

## 2) Reconduction du contrat de travail du poste d'adjoint technique à temps non-complet

Le maire informe les conseillers municipaux de la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet, (à raison de 17,5/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, pour les fonctions d'adjoint technique chargé de l'entretien, la maintenance et la sécurité des bâtiments communaux recevant du public et l'entretien de l'étang et abords.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 de 1984.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette reconduction du contrat de travail de l'adjoint technique.**

## 3) Autorisation d'engagement d'agents contractuels pour des remplacements ponctuels

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet**, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels :

- Autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel
- Indisponibles en raison :

\* D'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emploi,

\* D'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, ou indisponible en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou d'un congé de proche aidant ou de

l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de sa participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de l'agent faisant l'objet du remplacement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire faisant l'objet du remplacement.

La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-13 du code général de la fonction publique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## 4) Piste cyclable Quatzenheim-Wiwersheim : mission recueil des accords amiables des propriétaires

Le maire expose qu'après la réalisation du plan parcellaire nécessaire pour l'achat des terrains auprès des propriétaires, il est proposé de se faire accompagner par un organisme pour négocier et préparer les promesses de vente.

Il s'agit de confier cette mission à la SAFER Alsace de Schiltigheim.

La mission portera sur :

-Recueil des promesses de ventes auprès des propriétaires concernés par le projet de la piste cyclable.

-Recueil des renoncations au droit de préemption et des libérations de parcelles auprès des exploitants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier cette mission à la SAFER Alsace, pour un montant de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC.**

## 5) Divers

### a) Le Pôle médical

Les travaux viennent de débuter, ils devraient être achevés au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Les professionnels de santé seront propriétaires de leurs cabinets (accession à la propriété)

Les conteneurs à proximité du terrain de pétanque seront déplacés pour permettre d'aménager à la place des parkings pour ce Pôle médical.

### b) Portail du cimetière

Le portail du cimetière est en mauvais état et devra être remplacé. Un devis va être demandé.

A terme, il y aura aussi lieu d'étudier une solution pour l'accès qui est en pente raide.

Un nouveau cimetière va s'avérer indispensable, il pourrait être aménagé sur le terrain communal vers Behlenheim.

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le maire  
  
Roland MICHEL

La secrétaire de séance  
  
Josiane KUHN